

Publié le	11/04/2024
Transmis en Préfecture le	11/04/2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Centre Communal d'Action de Sociale de
Solignac sur Loire

AR Prefecture
043-264302571-20250409-012025-DE 11/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 01/2025

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à vingt heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, le Président.

Date de convocation : 31 mars 2025.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, BREYSSE Jérôme, COSTE Liliane, FERREIRA Nathalie, MANEVAL Catherine, MOOTE Ingrid, MORENO Marcel, BRENAS Daniel, BRENAS Yves, GRUBER PERRIN Véronique.

Sur son invitation, le Conseil d'administration procède à la désignation d'un secrétaire de séance : MORENO Marcel.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le procès-verbal de la séance du 28/03/2024, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de membres

<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	10
<i>Représentés</i>	0

Vote

<i>Exprimés</i>	10
<i>Pour</i>	10
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.
Pour copie conforme,

Le Président,
Olivier TEYSSIER

Le secrétaire de séance,
Marcel MORENO



Séance du 9 avril 2025

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOLIGNAC SUR LOIRE
DU 28 MARS 2024**

Date de la convocation : 18 mars 2024

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9

Procuration : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, le Président.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, BREYSSE Jérôme, COSTE Liliane, FERREIRA Nathalie, MANEVAL Catherine, MORENO Marcel, CHANCELADE Ginette, CHANIAL Séverine, GRUBER PERRIN Véronique.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. CHANCELADE Ginette est désignée secrétaire de séance.

Quorum : 9/15

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
2. Approbation du compte de gestion 2023
3. Compte administratif 2023
4. Affectation du résultat 2023
5. Budget primitif 2024
6. Questions diverses

1/ Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

DELIBRATION 01/2023 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023.

2/ Approbation du compte de gestion 2023

DELIBRATION 02/2023 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le compte de gestion 2023.

3/ Compte administratif 2023

DELIBRATION 03/2023 :

Monsieur le Président se retire pour le vote du compte administratif. Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Marcel MORENO Président de séance, pour voter le compte administratif de l'exercice 2023.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		12783.80				12783.80
Opérations de l'exercice	7248.21	6379.60			7248.21	6379.60
TOTAUX	7248.21	19163.40			7248.21	19163.40
Résultats de clôture		11915.19				11915.19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		11915.19				11915.19
RESULTATS DEFINITIFS		11915.19				11915.19

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le compte administratif présenté.

4/ Affectation du résultat 2023

DELIBRATION 04/2023 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'affectation de résultat comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE 2022	PART AFFECTEE EN INVESTISSEMENT EN 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTE A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST						
FONCT	12783.80 €		-869.61 €			11915.19 €

5/ Budget primitif 2024

DELIBRATION 05/2023 :

Monsieur le Président présente le budget pour l'année 2023, comme suit :

	2023		2024
	BUDGETISE	REALISE	BUDGETISE
FONCTIONNEMENT-DEPENSE	17783.80 €	7248.21 €	16915.19 €
011 - Charges à caractère général	12483.80 €	6774.59 €	11615.19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	300 €	0 €	300.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	473.62 €	5 000.00 €
FONCTIONNEMENT-RECETTES	17783.80 €	19163.40 €	16915.19 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	12783.80 €	12783.80 €	11915.19 €
013- Atténuation de charges	- €	240 €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	570 €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	5000 €	5000 €	5 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	569.60 €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	145.00 €	- €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2024 du CCAS.

6/Question diverses :

- Retour sur le repas et les paniers aux aînés.
- Le téléthon se déroulera le 7 décembre prochain au Brignon
- La sortie pour les enfants de 4 à 11 ans aura lieu le 4 Mai.

Signatures

**Le Président,
Olivier TEYSSIER**



**La Secrétaire de séance,
Ginette CHANCELADE**

